

• (5.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire qu'après en avoir discuté avec les leaders des autres partis à la Chambre, je me suis engagé à demander qu'on passe aujourd'hui l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire pour l'employer à poursuivre l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale. En outre, je me suis engagé, afin de surmonter une difficulté qui peut surgir d'ici quelques jours, à demander la permission de la Chambre de franchir toutes les étapes d'un projet de loi visant à modifier la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales. Ce projet de loi a uniquement pour objet de modifier la période «dans les quinze premiers jours» prévue à l'article 20 de cette loi en «quarante-cinq jours de séance». Cette disposition modificatrice entrera en vigueur seulement le jour où deviendra exécutoire l'ordonnance de représentation. L'adoption de cette mesure nous permettra de poursuivre les travaux de la Chambre de façon ordonnée pendant quelques semaines.

Avec le consentement unanime de la Chambre, monsieur l'Orateur, je proposerais que nous procédions immédiatement à l'étude de ce projet de loi. J'ajouterais que les députés peuvent obtenir des exemplaires de la mesure en anglais ou en français.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à suspendre maintenant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir à la présentation de projets de loi?

Des voix: D'accord.

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

MODIFICATION VISANT À PROLONGER LE DÉLAI POUR L'ÉTUDE DES OPPOSITIONS

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics) demande à présenter le bill C-126 visant à prolonger le délai relatif à l'étude des oppositions soumises, conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, au sujet des rapports des commissions établies à l'occasion du recensement décennal de l'année 1961.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu une deuxième fois?

[L'hon. M. Dinsdale.]

Des voix: Maintenant.

M. l'Orateur suppléant: Du consentement de la Chambre, maintenant.

L'hon. M. McIlraith propose la 2^e lecture du bill.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1—

M. Aiken: Puis-je demander au leader de la Chambre, afin de mieux comprendre, si l'amendement qu'on propose modifiera la loi de façon permanente?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur le président, il n'a trait qu'au remaniement actuel des limites.

M. Aiken: Merci.

M. Herridge: Permettez-moi de demander au leader de la Chambre si, lorsque la Chambre sera saisie des propositions visant à modifier les limites des circonscriptions électorales, les députés auront l'occasion de se prononcer sur des motions recommandant des modifications à cet égard?

L'hon. M. McIlraith: Si j'ai bien compris la question, on demande si les députés pourront prendre la parole lorsque des motions seront présentées sous forme d'opposition aux rapports des commissaires chargés de la revision des limites des circonscriptions électorales. Si c'est bien le cas, la réponse est oui.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

LA DÉFENSE NATIONALE

1. Administration ministérielle, y compris subventions aux associations, instituts et autres organismes militaires, selon le détail des affectations, et autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant \$2,560,546,715 aux fins des crédits 1, 5, 15, 25, 30, 35, 40, et 45 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de \$1,044,262,000 deviendra payable dans les années à venir), et autorisation de faire des avances recouvrables aux termes de l'un quelconque desdits crédits et, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser le revenu reçu au cours de l'année à l'égard de l'aide rendue aux Nations Unies, à un membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou à un gouvernement provincial ou municipal, \$5,204,855.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de la collaboration dont ils ont fait preuve en comité plénier.